



République Française

CONSEIL MUNICIPAL **DECISION DU MAIRE**

N° 77/26 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE FRIGORIFIQUE 100% ELECTRIQUE POUR LA LIVRAISON DES REPAS COLLECTIFS ET LE DEVELOPPEMENT DU PORTAGE DES REPAS A DOMICILE DES PERSONNES AGEES

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22,
Vu la délibération n°26/23 du 20 Mars 2026 donnant délégation au Maire,

Dans le cadre de sa politique de transition écologique et de renforcement des services sociaux de proximité, la Commune de La Roque d'Anthéron souhaite moderniser sa flotte logistique municipale.

La cuisine centrale de la commune prépare quotidiennement l'ensemble des repas destinés aux structures communales, et notamment à la Résidence Autonomie L'Oustaou. La livraison de ces repas nécessite un véhicule respectant scrupuleusement la réglementation sanitaire en matière de maintien de la chaîne du froid.

Le renouvellement du véhicule affecté à cette mission offre l'opportunité de basculer vers une mobilité propre 100 % électrique, afin d'aligner la logistique communale avec les objectifs de décarbonation et de protection de l'environnement.

Le projet répond à un triple enjeu pour la collectivité :

1. Sécurité sanitaire et continuité de service : Assurer quotidiennement le transport sécurisé des repas depuis la cuisine centrale vers la Résidence Autonomie L'Oustaou dans un caisson frigorifique isotherme certifié.
2. Action sociale et maintien à domicile des seniors : Permettre à court terme la mise en place d'un service municipal de portage de repas à domicile destiné aux personnes âgées ou en perte d'autonomie de la commune. Ce service permettra d'assurer un suivi nutritionnel de qualité tout en maintenant un lien social quotidien luttant contre l'isolement des aînés.
3. Transition écologique et exemplarité publique : Supprimer totalement les émissions directes de CO₂ et de polluants atmosphériques (particules fines, NOx) lors des tournées en centre-ville.

Le projet porte sur l'acquisition d'un véhicule utilitaire léger électrique (type *Toyota Proace Electric*) équipé d'une transformation frigorifique complète :

- Énergie : 100 % Électrique
- Aménagement : Cellule isotherme sanitaire intégrée et groupe frigorifique électrique autonome

REÇU EN PREFECTURE

1e 03/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20260901-DEC_77_26-D

- Catégorie PTAC : 3,025 Tonnes

Les retombées attendues du projet sont :

- Impact environnemental : Élimination de la consommation de carburants fossiles pour la logistique restauration de la commune.
- Impact social : Amélioration de la qualité de vie des résidents de Résidence Autonomie L'Oustaou et accompagnement personnalisé des personnes âgées à domicile.
- Impact territorial : Déploiement d'une solution de mobilité durable exemplaire à l'échelle communale.

Financement prévisionnel de l'opération

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financeurs	Taux	Montant HT
REGION PACA	14,4%	6 000,00 €
ETAT-DSIL	40%	16 562,00 €
Autofinancement commune	45,6%	18 844,03 €
TOTAL	100%	41 406,03 €

DÉCIDE

D'APPROUVER l'acquisition d'un véhicule utilitaire frigorifique 100% électrique pour la livraison des repas collectifs et le développement du portage des repas à domicile des personnes âgées.

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel de ladite opération.

DE SOLLICITER une subvention de 16 562€ auprès de l'Etat-DSIL.

DE SOLLICITER une subvention de 6 000€ auprès du Conseil Régional de Provence Alpes Côte d'Azur

Fait à La Roque d'Anthéron, le 1er septembre 2026



Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Annexe :

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le : 3/09/86

Et de la publication ou notification le : 3/09/86

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

Arrondissement d'AIX EN PROVENCE
☎ 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

REÇU EN PREFECTURE

le 03/09/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20260901-DEC_77_26-D